

Chambly et la sobriété énergétique

Avec son Agenda 21 lancé dans les années 2000 puis l'engagement des études préparatoires dès fin 2019 pour élaborer son nouveau plan « Chambly 2030 », la maîtrise énergétique est au coeur des préoccupations municipales depuis une vingtaine d'années.

Les actions menées depuis les années 2000

Dès le début des années 2000, la commune a intégré des solutions innovantes dans ses projets d'équipements afin de réduire leur impact environnemental. Ainsi, l'orientation des bâtiments intègre les contraintes bioclimatiques pour réduire l'exposition au froid mais aussi à la chaleur. La Maison de l'Enfance construite en 2003 intégrait déjà des **panneaux solaires** pour sa production d'eau chaude, des brises soleil, etc... Lors de la construction de l'espace Léo Lagrange, en complément de l'**orientation bioclimatique**, le bâtiment a intégré des **toitures végétalisées, des panneaux photovoltaïques** et surtout, de **la géothermie** pour assurer son chauffage avec un rendement remarquable (4 kwh produits pour 1 consommé). Le recours systématique à l'**éclairage LED** contribue également à cette maîtrise tout comme le plan d'éclairage public avec déjà **plus de 30% des lampadaires en LED**. Depuis 2018, une partie du matériel et des **véhicules est passée du thermique à l'électrique**, complétée par des vélos et triporteurs à assistance électrique pour les déplacements les plus courts. La **rénovation des chaudières et l'isolation de structures municipales** il y a plus de 10 ans entrent également dans cette démarche.



Depuis l'été 2022

Depuis l'été 2022, un plan de court terme a été engagé pour répondre aux objectifs gouvernementaux et réduire les surcoûts engendrés par l'envolée des prix pour les services municipaux. Modification des habitudes, animations adaptées, gestion des températures, automatisation de la coupure des

ordinateurs et photocopieurs, petits investissements... **votre ville travaille en profondeur pour davantage de sobriété énergétique tout en préservant votre qualité de vie.** Chambly a choisi de préserver la température de tous les bâtiments qui accueillent nos enfants tout comme la résidence autonomie.

Les locaux administratifs doivent quant à eux respecter strictement la température de 19° et la température des gymnases oscillera entre 14° et 16° en fonction des activités qu'ils accueillent.



Le projet d'opérateur énergétique citoyen

L'équipe municipale souhaite que Chambly parvienne à un mix énergétique à l'horizon 2030. Cela implique de développer largement le photovoltaïque et la biomasse sur le territoire communal. **C'est pourquoi la Ville de Chambly lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la solarisation des équipements publics et la création d'un réseau de chaleur biomasse.** Cet AMI s'inscrit dans les objectifs nationaux et locaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de cette démarche, la collectivité souhaite développer la production locale d'énergies renouvelables en impliquant l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou citoyens par la création d'un opérateur énergétique. C'est ainsi que la collectivité fait un premier pas vers une boucle de financement vertueuse : la dynamique porte d'abord sur les bâtiments publics et pourrait ensuite s'élargir aux acteurs économiques de Chambly et aux habitants.

La ville de Chambly souhaite également par ce biais diversifier ses moyens d'accompagnement, de coopération ou encore de sensibilisation sur les sujets énergétiques au profit de ses habitants, des entreprises, des associations...

L'appel à manifestation d'intérêt a pour but l'attribution d'un contrat d'occupation du domaine public concernant la **mise en place d'installations photovoltaïques sur les propriétés publiques de la Ville de Chambly ainsi que la mise en place de réseaux de chaleur biomasse.** L'AMI permettra de garantir l'émergence d'un maximum de projet sur les bâtiments et terrains communaux, en mutualisant les gains des sites les plus favorables pour permettre l'équipement des petits sites.

Si vous souhaitez participer à l'investissement de la ville de Chambly en faveur du développement de ces énergies renouvelables, vous pouvez déposer votre candidature (au plus tard d'ici le 20 février 2023 à 12h) par courrier, mail [services \[dot\] techniques@ville-chambly \[dot\] fr](mailto:services[dot]techniques@ville-chambly[dot]fr) (services[dot]techniques[at]ville-chambly[dot]fr) ou sur la plate-forme <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>.

L'investissement est défiscalisable et génère un revenu du capital pour tous les actionnaires de l'ordre de 2 à 6%.

Le plan "Chambly 2030"

Depuis 2019, sous l'autorité de Marie-France Serra, 1^{re} adjointe en charge des grands projets, élus et services municipaux travaillent sur un **plan bioclimatique à l'échelle de la ville**. C'est le projet « Chambly 2030 », en cours d'élaboration. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a eu lieu, en novembre dernier, le premier atelier de la transition (voir ci dessous).

Les réflexions pour adapter la durée de l'éclairage public sont engagées en coordination avec les gendarmes. La sécurité des biens et des personnes étant au cœur des priorités, les caméras de vidéoprotection nécessitent un complément infrarouge pour être opérationnelles même sans éclairage. La ville finalise également un **plan de relamping** pour passer tous les équipements municipaux en éclairage LED, **la rénovation thermique des équipements** les plus énergivores, la **poursuite du remplacement de l'éclairage public par du LED...**

Enfin, un **vaste plan de fermes photovoltaïques** sur de nombreux équipements pour permettre l'**autoconsommation communale** est entré dans sa phase finale après 2 ans d'études : prochainement, les premiers panneaux seront installés sur la Maison de santé puis sur les autres bâtiments.

Des investissements conséquents mais utiles, que votre ville mènera à bien.



Les ateliers de la transition énergétique

Le 10 octobre 2022 s'est déroulé dans la salle Moulin-Neuf le premier « Atelier de la transition ». L'objectif affiché de cet atelier ouvert à tous les chamblysiens ainsi qu'aux entreprises et organisé par Marie-France Serra, 1^{re} adjointe en charge des grands projets en coopération avec le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60), est d'**imaginer collectivement les axes de développement pour favoriser la transition écologique et énergétique à Chambly**. Le SE60 fera le bilan des orientations retenues et de celles de 15 autres villes et programmera, à court, moyen et long terme ces souhaits afin qu'ils se concrétisent. À noter enfin que dans les mois à venir, la commune va lancer un appel à création d'un opérateur énergétique sur la ville de Chambly avec une participation citoyenne afin de répondre au mieux aux attentes de la population.





```
rgba(255,255,255,1)
```